9730125Y
ACADEMIE DE LA GUYANE
COLLEGE HENRI AGARANDE
AVENUE DES ILES
97387 KOUROU CEDEX

Tel: 0594320068

## ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adhésion au GRETA Unique de Guyane

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 24

Quorum: 13

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration Convoqué le : 15/10/2019 Réuni le : 07/11/2019

Sous la présidence de : Jean-Marie Coulibaly

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'adhésion au GRETA Unique de Guyane.

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

## Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'adhésion au GRETA Unique de Guyane et donne délégation au chef d'établissement pour la signature de la nouvelle convention constitutive, lors de l'assemblée générale du GRETA prévue en novembre 2019.

## Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 20

 Pour :
 20

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0